

II - ELECTIONS

II.3 - ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL

DÉLIBÉRATION N° 24-10-528

Le vendredi 18 octobre 2024 à 09h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 7 octobre 2024, s'est réuni à l'Hémicycle du Conseil Départemental de Lot et Garonne à Agen (47).

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE
Est nommé comme secrétaire de séance M. Alain BELLOC

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X11)							
Jean-Louis CAZAUBON	OUI				11		
Patrice GARRIGUES	OUI				11		
Yann HÉLARY	NON	OUI	M. GARRIGUES		11		
Mélanie TISNE-VERSAILLES	NON	OUI	M. CAZAUBON		11		
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)							
Marie-Laure CUVÉLIER	NON			OUI	0		
Delphine EYCHENNE	OUI				9		
Annick COUSIN	OUI				9		
Henri SABAROT	NON	OUI	Mme EYCHENNE		9		
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	NON	OUI	M. FABRE		13		
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)							
Alain BELLOC	OUI				10		
Emmanuel CROS	NON	OUI	M. BELLOC		10		
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)							
Philippe BOUSQUIER	OUI				9		
Paul VO VAN	OUI				9		
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	OUI				8		
Totaux					151	0	0

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	151	Suffrages exprimés au 1er tour de scrutin 1er Vice-Président	15
Membres présents	10	Vote pour	151	Vote pour M.me EYCHENNE Delphine	15
Membres représentés	5	Vote contre	0	Vote blanc	0
Membres absents excusés	1	Majorité absolue	76,5	Vote nul	0
Nombre de votants	15			Majorité absolue	8
Appréciation du quorum	9				

Suffrages exprimés au 1er tour de scrutin Bureau	15
Vote pour M. VO VAN Paul	14
Vote blanc	1
Vote nul	0
Majorité absolue	8
Suffrages exprimés au 1er tour de scrutin Bureau	15
Vote pour M. GILLÉ Hervé	14
Vote blanc	1
Vote nul	0
Majorité absolue	8

Suffrages exprimés au 1er tour de scrutin 2ème Vice-Président	15
Vote pour M. GARRIGUES Patrice	15
Vote blanc	0
Vote nul	0
Majorité absolue	8

Suffrages exprimés au 1er tour de scrutin Bureau	15
Vote pour M. BELLOC Alain	14
Vote blanc	1
Vote nul	0
Majorité absolue	8

DÉLIBÉRATION N° 24-10-528

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 8 -1 des statuts du SMEAG, ratifiés par arrêté préfectoral du 17 mars 2017,

VU l'article 5 du Règlement intérieur du Comité syndical du SMEAG,

VU le rapport du Président,

VU les candidatures de :

- 1^{ère} vice-présidente : Mme Delphine EYCHENNE
- 2nd vice-président : M. Patrice GARRIGUES
- Membres du Bureau : M. Alain BELLOC, M. Paul VO VAN, M. Hervé GILLÉ,

VU les résultats des votes consignés dans le procès-verbal joint à la présente délibération,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

Le Bureau Syndical est composé des membres suivants nominativement désignés ci-après :

Président : M. Jean-Michel FABRE

1^{ère} Vice-présidente : Mme Delphine EYCHENNE

2nd Vice-président : M. Patrice GARRIGUES

Autres membres du Bureau:

- M. Alain BELLOC
- M. Paul VO VAN
- M. Hervé GILLÉ

Le Secrétaire,



Fait à AGEN, le 18 octobre 2024
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Michel FABRE

